

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2023

Présents : BANVILLE Laurent, BATIER Vincent, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MALL Odile, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice

Excusés : CHASSAGNON Guillaume (pouvoir DALLES Catherine), MARRANT Myriam (Pouvoir ROUDET Bruno), RICHARD MARTIN Hélène (Pouvoir BOIZARD Marc).

Absent : BARNIER Thibaud

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Monsieur François GUILLIER , adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance, concernant l'autorisation de signature d'une convention relative à la participation aux équipements publics exceptionnels. Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout de ce point.

Le compte rendu de la séance du 06/12/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire présente à l'ensemble des élus et à leurs proches, ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et de belles réalisations communales.

Un point sur la salle multi activités est fait, le projet du cahier des charges a été transmis à l'ensemble des élus. Le 27/01 prochain, une réunion est organisée pour valider définitivement ce cahier des charges pour le concours de maîtrise d'œuvre.

Madame la Maire estime que le recours à un programmiste était indispensable sur un tel projet, avec une consultation très large des utilisateurs de ce type d'équipement.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2022-104	Renouvellement concession familiale N°2022/47 au cimetière Durée 30 ans		R- 1 000 €
2022-105	Reprise de deux concessions en état d'abandon au cimetière		

2022-119	Renouvellement concession familiale N°2022/49 au cimetière Durée 30 ans		R- 500 €
2022-120	Contrat ski de fond- Biathlon Ecole élémentaire pour 4 sorties – Col de Porte	Association ski de fond et d'Activités de Moyenne Montagne Le Sappey en Chartreuse	D- 1 904,20 €
2022-121	Contrat d'entretien des chaudières de la commune pour l'année 2023	SARL KRATTER Saint Etienne de Crossey	D- 2 016 € TTC/an
2022-122	Contrat d'entretien des plantes vertes à la mairie pour l'année 2023	SARL POPPY FLEURS Saint Etienne de Crossey	D- 1 391,32 TTC/an
2023-01	Contrat de prestation de nettoyage mairie et immeuble la Varlope Du 01/01/2023 au 31/08/2023	Société STEM Propreté	D- 1 930,80 € TTC/ mensuel
2023-02	Contrat d'assistance système informatique et réseau mairie. Année 2023	Société MOSAIC	D- 1 767,17 € TTC/an
2023-03	Bail commercial société BIK'ASSIST d'une durée de 9 ans	Société BIK'ASSIST M Sylvain PIVOT	R- 600,00 € /mensuel hors charges
2023-04	Contrat de ski de fond- biathlon pour l'école élémentaire pour 4 sorties- Col de Porte	Association de Ski de fond et d'activités de Moyenne Montagne	D- 2 147,80 €

2/ Délibération N°2023-05 : Recrutement d'un vacataire

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires, à condition que trois conditions soient réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé au conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer la distribution du journal municipal « Les Echos de Crossey » pour une année.

Le journal est distribué sur trois jours, avant le 1^{er} du mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Il est proposé également aux conseillers municipaux que chaque vacation soit rémunérée, sur la base d'un forfait brut de 400 € à chaque distribution des Echos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité ,d'autoriser Madame la Maire à recruter un vacataire sur une année et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 400 € à chaque distribution des Echos.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Madame la Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023

3/ Délibération N°2023-06: Autorisation de signature d'une convention relative à l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Exercice 2022

Madame la Maire rappelle la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)qui s'est tenue le 15/03/2022 à la CAPV, relative à l'adoption du rapport d'évaluation du transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU).

La commune a adopté, ensuite, ce rapport par délibération du 03/05/2022, ou il a été convenu de la prise en charge totale par l'intercommunalité des investissements, sans répercussion sur les attributions de compensation.

La prise en charge par l'intercommunalité est partielle pour la partie fonctionnement de la compétence GEPU, soit à une hauteur de 30%. Le reste de la charge de fonctionnement, soit 70%, est répercuté sur les AC des communes, selon une clé de répartition, soit 14 638 € pour la commune de Saint Etienne de Crossey.

Ce principe a été validé par le conseil communautaire de la CAPV le 28/06/2022.

Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer la convention relative à l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », dont le projet a été transmis à l'ensemble des conseillers communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Autorise Madame la Maire à signer la convention relative à l'exercice, de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

4/ Délibération N°2023-08: Autorisation de signature d'une convention relative à la participation aux équipements publics exceptionnels.

Madame la Maire informe le conseil municipal de l'installation d'une entreprise sur la commune et de l'obligation de faire une extension du réseau Enedis pour alimenter ce nouveau bâtiment.

Cette extension sera intégrée dans le réseau public.

Enedis a communiqué un chiffrage estimatif pour ces travaux, qui s'élève à 9 625.35 HT.

La commune s'acquittera du montant réel des travaux et sera remboursée par l'entreprise SCI LES MAUVI'S du montant réel des travaux, selon les termes de la convention ci-jointe.

Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Autorise Madame la Maire à signer la convention relative à la participation aux équipements publics exceptionnels.

-Point sur les commissions

Bruno ROUDET , 1^{er} adjoint fait un point sur la police municipale.

Beaucoup de verbalisations de stationnements non respectés et de nombreux conflits de voisinage souvent dus à des nuisances sonores avec des chiens.

Le policier municipal a également fait plusieurs constats de dépôts sauvages.

Deux cambriolages ont été constatés sur la commune.

La gendarmerie a effectué des contrôles routiers, dernièrement, mais qui n'ont donné lieu à aucune verbalisation.

Il est à noter également un accident grave de trottinette sur la commune.

M ROUDET rappelle que le recensement de la population débute le 19/01/2023 et jusqu'au 18/02/2023.

7 agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer ce travail, ils ont déjà effectué la tournée de reconnaissance sur les différents districts.

Le recensement a lieu tous les 5 ans.

En ce qui concerne les RH, plusieurs agents participeront au mouvement de grève le 18/01/2023.

Les vœux de la municipalité au personnel auront lieu le 18/01/2023.

La cérémonie des vœux du maire est organisée le 28/01/2023.

Un point sur le déploiement de la fibre optique, une réunion a été organisée avec la CAPV, le raccordement des particuliers à la fibre sera effectué par le Département de l'Isère en mars 2023.

Pour les bâtiments publics, la CAPV a un projet de raccorder tous les bâtiments communaux au centre de la CAPV à Centr'Alpes.

Commission urbanisme :

Bruno ROUDET en remplacement de Myriam MARRANT, fait un point sur sa commission :

- Un nouveau PC a été déposé pour une maison à la Burletière
 - DP pour des panneaux solaires et pour une clôture
 - 2 autres PC en cours dont celui de Voltavia pour l'implantation des panneaux photovoltaïques
 - La CAPV a informé les communes que devant les difficultés de recrutement , l'instruction des autorisations d'urbanisme se fera par le service ADS de la CAPV, mais complété par un cabinet privé.
- Madame la Maire fait part de son inquiétude sur les missions confiées à un cabinet privé, qui aura sans doute un souci de rentabilité, au détriment peut-être d'une instruction plus complète d'un dossier.

Prochaine réunion de la commission le 30/01/2023

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux fait un point sur sa commission :

- L'entreprise COLAS a terminé les travaux sur la voirie communale.
- Barrières métalliques sont terminées
- Changement d'une porte de garage au centre technique
- Appartement de l'ex cure : reprise d'une partie du sol dans l'appartement du rez de chaussée
- Eclairage terrain d'entraînement du foot : 2 foyers lumineux changés
- City stade à nouveau ouvert
- Eclairage parking gymnase effectué
- OAP Rossignol, les riverains s'interrogent sur ce qui sera fait au niveau de l'élagage des arbres, une rencontre est prévue avec ces riverains.
- L'entreprise CHOLAT va intervenir prochainement pour l'entretien des espaces verts derrière l'église
- Classement voirie communale , finalisation du plan fait par le géomètre
- Eglise de Tolvon : problème infiltration d'eau, qui entraîne la détérioration de la façade.

Prochaine réunion de la commission le 31/01/2023.

Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe à la commission enfance jeunesse, fait un point sur sa commission :

- Exercice PPMS organisé dans les écoles début février
- Problème toujours d'actualité, le chauffage à l'école maternelle qui ne fonctionne toujours pas
- Réunion le 25/01 prochain pour le projet de cuisine mutualisée avec le groupe de travail
- Première réunion de la commission restauration avec la commune de St Aupre avec les parents d'élèves et les responsables des cantines
- En attente du retour de l'Ageden sur les devis pour une étude thermique des écoles
- RAM : réunion en février, comité de pilotage avec un point financier pour la commune
- Marché de restauration scolaire : un nouveau cahier des charges devra être établi en concertation avec la commune de St Aupre.
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un self sur la commune
- AEJ : demande de subvention à étudier
- Ecole maternelle : demande des enseignants d'une aide supplémentaire pour la 4^{ème} classe , la municipalité accepte d'attribuer 6h supplémentaires par semaine les après-midis en complément des trois atsems.
- Ecole élémentaire : demande d'ouverture d'une classe à la rentrée par rapport aux effectifs attendus.

Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

Catherine DALLES, adjointe à la commission vie du village, actions culturelles, communication fait un point sur sa commission :

- Animation de Noël : Les décorations de Noël ont été bien appréciées de tous . Merci à la commission pour leur investissement ainsi qu'aux personnes extérieures qui ont aidé à la confection des décorations.
- Spectacle de la saison culturelle le 03/03/2023 « Pensez, je devine »
- Boîte aux livres, deux nouvelles alvéoles seront installées en cours d'année, une vers l'espace jeunes et l'autre sur la place du puits partagé.
- Plaque patrimoine : Plaque à Tolvon posée ,reste à poser celle au Sceyx. Les prochaines plaques seront celles de la mairie et de l'église du centre bourg.
- Repas des ainés organisé le 29/01/2023, environ 90 convives et le thème de cette journée sera « la croisière s'amuse ».
- Exposition à venir avec l'AHPPV autour d'une vieille porte avec la présence de conteurs.
- Animation à la Bibliothèque avec la nuit de la lecture

Prochaine réunion de la commission le 07/02/2023.

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée fait un point sur sa commission :

- Demande de subventions finalisées par la commission, elles seront discutées en réunion de travail
- AG Collectif Demain le 27/01/2023
- AG CCDUC le 21/01/2023
- AG Sou des Ecoles le 30/01/2023
- AG MPT Le 25/01/2023
- MPT : problème de mise à disposition de salle pour des activités de percussions, il a été décidé de leur attribuer la salle du camping.
- Marché : le Food Truck ne vient plus, la personne qui a demandé à s'installer sur le parking du foot les mercredis et vendredis soir, ne viendra finalement plus que les vendredis soir.
- Réception du dossier pour le challenge de la commune la plus sportive, en 2022 la commune était arrivée en seconde position. En 2023 la commune s'inscrit de nouveau.
- Deux gros évènements sportifs :
 - Tour du Pays Voironnais en mai 2023 organisé par l'Union Cycliste avec le départ et l'arrivée sur la commune
 - Course de la résistance le 08/05/2023, départ de Voiron avec un passage et un ravitaillement sur la commune. Environ 1 600 participants
- Budget participatif : vote des prochains projets en 2024. Remaniement prochain de l'atelier participatif avec le départ d'un citoyen et d'un élu
- Travail sur le réaménagement du camping (local accueil et installation d'une borne) et demande de subventions en cours.

Prochaine réunion de commission le 08/02/2023

Agenda :

Cérémonie des vœux de la Municipalité le 28/01/2023

Prochain conseil communautaire le 31/01/2023

Réunions de travail : le 24/01/2023 pour le budget de fonctionnement et le 07/02/2023 pour le budget investissement.

Réunion de préparation du conseil municipal le 13/02/2023.

Prochain conseil municipal : le 21/02/2023

Clôture de la séance à 22h00

Ghislaine PEYLIN,
Maire

François GUILLIER,
Secrétaire de séance